

Membre du comité des comptes publics depuis deux ans, je suis persuadé que le bureau de l'auditeur général est une véritable sauvegarde; il nous permet de surveiller les dépenses gouvernementales. Mais, de toute évidence, ce bureau exige une expansion considérable, si nous voulons que toutes les dépenses gouvernementales soient contrôlées comme il se doit. Il me semble que le problème de rédiger un rapport sur les dépenses les plus manifestement extravagantes n'est qu'un aspect de la difficulté. Les pertes subies par le pays à cause d'une mauvaise comptabilité sont sans doute importantes, et des programmes appropriés de surveillance financière s'imposent dans chaque ministère, mais je le répète, ce n'est là qu'un aspect du problème. Jusqu'à présent, monsieur l'Orateur, aucun ministère n'a été constitué pour évaluer les avantages que procurent ou non au pays des programmes de dépenses du gouvernement. Les pertes possibles dans ce domaine pourraient être énormes.

En fait, c'est le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) qui a déclaré à la Chambre il y a un an combien le manque de coordination avait coûté cher aux contribuables canadiens. Il a signalé que depuis 1963, nous avons consacré plus d'un milliard de dollars à divers programmes pour aider à éliminer les disparités régionales, et faute d'une action concertée, il a estimé que nous avions gaspillé environ la moitié de cette somme. Comme l'a proposé un professeur d'économie de l'Université de Toronto, le pays devrait peut-être avoir un économiste général en plus d'un auditeur général. Je présume que ses attributions consisteraient à présenter un rapport complet sur l'efficacité et la valeur des divers programmes institués pour venir en aide à différents secteurs de notre économie.

Il est extrêmement important, me semble-t-il, d'évaluer avec exactitude les résultats de nos divers programmes. Ces renseignements sur les coûts et les bénéfices seraient extrêmement précieux pour la réévaluation des programmes ou l'affectation de fonds à d'autres genres de développement des ressources. Toutefois, une chose ressort nettement dans le secteur des dépenses publiques. Nous devons insister sur le droit d'obtenir des renseignements complets et de critiquer les folles dépenses. Comme cette tâche est trop lourde pour un simple député, il est indispensable que des organismes appropriés soient chargés de cette tâche et puissent s'y livrer sans la moindre intervention ou coercition. C'est absolument nécessaire dans notre démocratie, et je suis certain que le public insistera pour

[M. Harding.]

que ce genre d'examen minutieux soit maintenu et soit encore plus poussé, car il est dans l'intérêt de tous les Canadiens.

J'ai fait des remarques d'ordre très général au sujet des dépenses publiques et j'ai l'intention de les étoffer par quelques exemples de dépenses des ministères pour montrer à quel point il importe que le gouvernement surveille constamment et de près les divers ministères. Toutefois, je voudrais d'abord dire un mot du travail du comité des comptes publics qui étudie les rapports présentés par l'auditeur général.

A mon avis, le comité des comptes publics de la Chambre des communes fait un excellent travail. Tous les membres du comité, à quelque parti qu'ils appartiennent, tiennent à empêcher les folles dépenses et veulent qu'une meilleure supervision s'exerce, au besoin, dans les ministères. Si le gouvernement et les ministères intéressés acceptent les recommandations du comité, dans la plupart des cas, le laisser-aller dans les estimations et l'adjudication de contrats inutiles cessera. Il en résultera des économies considérables pour le trésor public et du même coup des embarras seront épargnés au gouvernement et aux ministères intéressés.

Il semblerait qu'on a laissé de côté bon nombre des recommandations faites par le comité des comptes publics au cours des années. On en trouve un bon exemple dans la liste fournie le 19 juin 1969 dans le 4<sup>e</sup> rapport du comité. Il est évident, d'après cela, qu'on a négligé la majorité des recommandations faites par le comité. Je peux fort bien comprendre les difficultés qu'éprouverait un ministère à les accepter toutes, car une fois qu'on a établi un système de comptabilité, il est difficile d'y apporter trop de modifications. Mais lorsque le comité signale l'inefficacité d'une méthode, on ne devrait pas répéter des erreurs qui, dans la plupart des cas, ont entraîné un gaspillage des fonds publics.

J'aimerais me référer au rapport du comité dont je viens de parler. Il signale un certain nombre de recommandations faites par ce comité au gouvernement et dont beaucoup n'avaient pas été appliquées par les divers ministères avant la publication de ce rapport. Voici l'introduction de cette liste intitulée: «Relevé de la situation des recommandations et observations du comité»:

Le tableau ci-dessous résume la situation des recommandations et observations du comité apparaissant dans l'Appendice 1 du rapport de 1967, au 5 juin 1969: